



Paris, le 25 novembre 2012

**A l'attention des porteurs de parts du FCP PINK EURO FLEX Part I (FR0011006758) et du FCP TERA 6 – SELECTION ACTIONS EUROPE Part A (FR0011011287)**

Nous vous informons qu'à compter du 29/11/2013, la modification suivante sera apportée aux FCP PINK EURO FLEX (FCP maître) et TERA 6 – SELECTION ACTIONS EUROPE (FCP nourricier de la part I Euro du FCP PINK EURO FLEX) :

- **Le niveau d'utilisation habituelle envisagée en actions et valeurs assimilées passera de 5% à 0% ; soit, une fourchette de détention à respecter entre 0% et 100% au lieu de 5% et 100%.**

A l'occasion de ce changement, PINK CAPITAL a modifié le prospectus de ces fonds afin de tenir compte :

- des recommandations de l'AFG sur le Dodd Frank Act;
- des dispositions de l'ordonnance 2011-915 du 01/08/2011 et de l'article L214-17-1 et 2 du COMOFI sur les modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables.

Nous vous indiquons que ces changements n'impliquent aucune opération spécifique de votre part et que l'ensemble des autres caractéristiques de ces fonds demeure inchangé.

Les prospectus et DICI mis à jour sont tenus à votre disposition au siège social de la société de gestion PINK Capital, Square d'Orléans, 80 rue Taitbout - 75009 Paris.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.